PROMOTION DES BONNES PRATIQUES EN ZONES AGRICOLES

DES EXPLOITATIONS DE LYCÉES AGRICOLES ENGAGÉES DANS LA RÉDUCTION DES PHYTOS

Lors d'un comité de pilotage du dispositif « Enseigner à produire » autrement, les actions à décliner en faveur d'Ecophyto dans les référentiels de formation initiale ont été rappelées aux directeurs des lycées agricoles avec notamment l'intérêt pour les apprenants d'adhérer aux réseaux d'observateurs du BSV.

Le lycée de Chartres « La Saussaye » a été sélectionné pour adhérer au dispositif EDUC'Ecophyto. Ce dispositif a pour ambition d'accompagner pendant trois ans (de 2017 à 2019) dix établissements d'enseignement agricole dans la mise en place de dispositifs de diffusion et de transfert des principes et techniques permettant de concevoir des systèmes de culture innovants, économes et performants.

SURVEILLER L'ÉTAT SANITAIRE DES CULTURES LES BULLETINS DE SANTE DU VÉGÉTAL

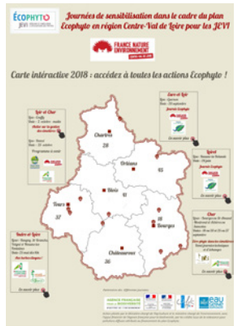

Le réseau de surveillance biologique du territoire en région Centre s'étend sur 1 334 parcelles d'observation, couvre 20 filières et 80 espèces végétales représentatives des productions régionales.

Ce réseau est stabilisé autour de 128 structures partenaires et 250 observateurs. En 2018, le réseau a confirmé sa solidité et la forte implication de la profession agricole dans le dispositif. Le réseau d'épidémiosurveillance et le BSV sont aujourd'hui reconnus comme outils d'aide à la décision indispensables auprès des agriculteurs, comme le confirme le témoignage d'un agriculteur du réseau DEPHY dans une vidéo réalisée dans le cadre du BVS « adventice ». En 2018, le BSV JEVI a évolué et s'est enrichi d'une newsletter intitulée « je protège mon jardin » qui, au fil des saisons, aide les jardiniers amateurs dans leurs pratiques de lutte contre les principaux ravageurs et maladies des jardins.

REDUIRE LES PHYTOS ET LEURS IMPACTS EN JEVI

En région, les membres du groupe Ecophyto JEVI proposent diverses actions visant à sensibiliser les collectivités et/ou le grand public à la réduction de l'usage des pesticides et à leur présenter des méthodes de gestions alternatives.

Pour les collectivités, de nombreuses réunions d'information et d'échanges de pratiques ont eu lieu pour proposer des solutions concrètes aux gestionnaires d'espaces verts, afin de s'adapter à la loi Labbé et de tendre vers le « zéro phyto », notamment sur des espaces encore sensibles comme les cimetières, les voies de communication et les terrains de sport. Un séminaire consacré au biocontrôle se tiendra en décembre en présence de la SNHF, l'occasion pour les jardiniers amateurs et collectivités d'en apprendre un peu plus sur les modes d'action et sur l'efficacité de ces produits.

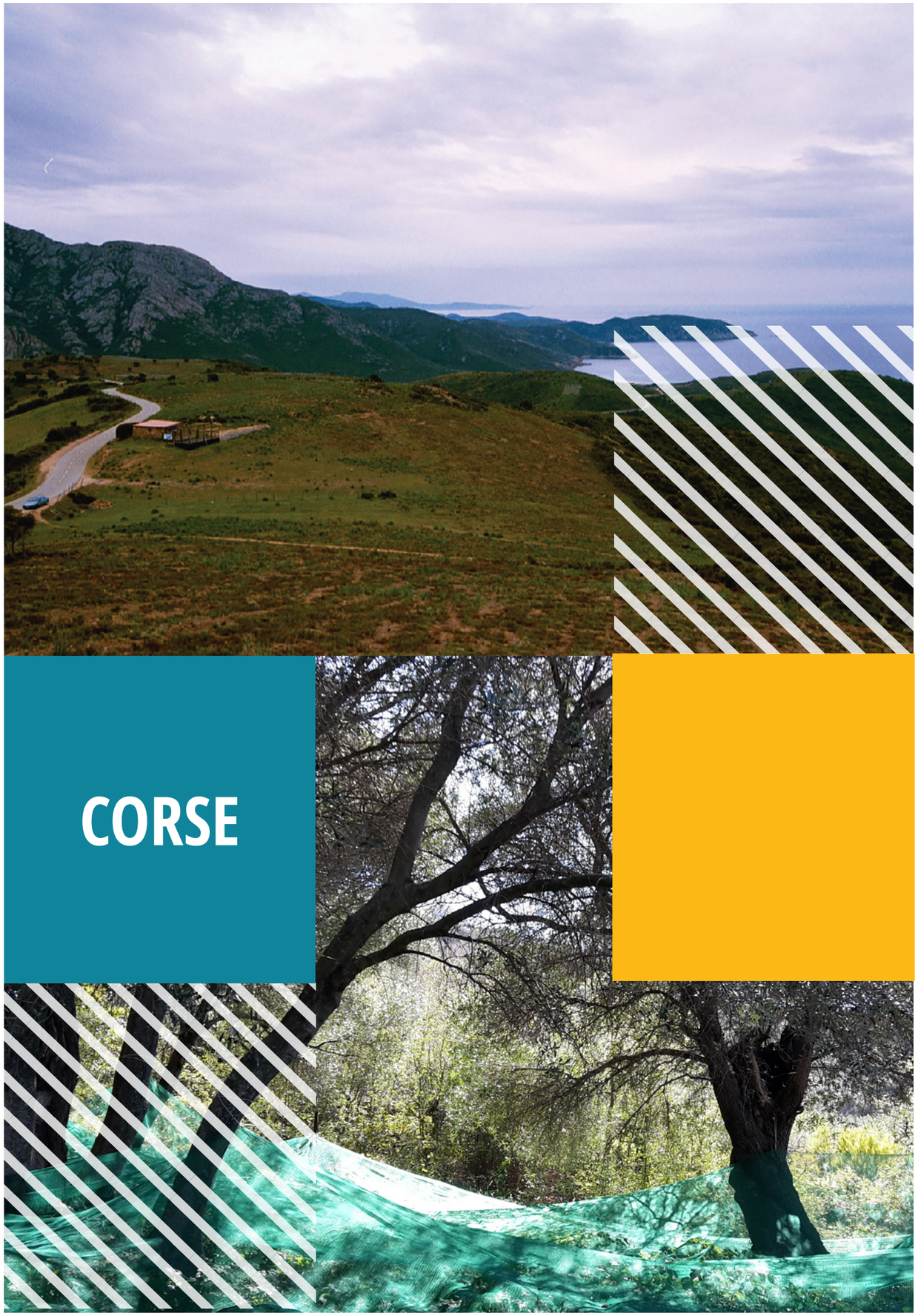

CORSE

La Corse, région très montagneuse, avec une altitude de moyenne de 568 m, est la plus haute île de Méditerranée. Son climat est de type méditerranéen avec des étés chauds et secs et des hivers doux et humides. Avec 2700 heures d'ensoleillement par an, c'est une des régions les plus ensoleillées de France.

L'agriculture se partage entre des productions végétales, principalement situées dans les plaines de l'est et un élevage présent dans les zones montagneuses et les plaines de l'ouest. La surface agricole représente 301 133 hectares de prairies et de cultures, mais une partie des surfaces, principalement en montagne et piémont, est utilisée pour l'élevage pastoral extensif. La viticulture (6 717 ha) est la première culture sur l'île avec une AOC « vin de Corse ». La seconde culture est celle des agrumes (1 463 ha). Les clémentines possèdent une IGP « clémentines de Corse ». La production d'huile d'olives est réalisée sur 2 135 ha pour partie commercialisée sous le label AOP « Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica ». Les fruits à coque (châtaigne, amande, noisette) représentent également une forte production.

Les eaux de la Corse présentent un très bon état écologique. Leur suivi doit être poursuivi, ainsi que la sensibilisation des acteurs agricoles ou non agricoles et des professionnels de l'aménagement et de l'entretien du territoire au travers de la formation et de la diffusion de systèmes économes en produits phytosanitaires.

PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE

La feuille de route régionale révisée, issue d'un travail de réflexion menée en concertation avec la DREAL et la Chambre Régionale de l'Agriculture, a été validée lors du Comité Régional d'Orientation Stratégique qui s'est tenu le 5 décembre 2017. Cette feuille de route recense 26 actions, dont 7 considérées comme prioritaires, à savoir : la mobilisation des moyens humains à la mesure des objectifs ; le développement des agroéquipements de nouvelle génération et des outils d'aide à la décision ; le rayonnement de 3 000 fermes DEPHY articulées avec les GIEE et l'agriculture biologique ; la multiplication par dix du nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau en produits phytopharmaceutiques ; l'accompagnement des évolutions prévues par la loi « labbé » ; l'engagement des acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et la diffusion des solutions alternatives et enfin la communication.

ACTIONS PHARES

RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCEURS ÉCOPHYTO

Ce comité considéré comme outil majeur pour le déploiement régional du plan Ecophyto a été installé le 25 mai 2018.

Cette réunion a été l'occasion pour les différents financeurs, susceptibles d'intervenir, d'échanger entre eux, sur la base des actions prioritaires de la feuille de route régionale, des implications financières possibles des uns et des autres notamment en matière d'animation, d'études et de soutien aux investissements. Ce groupe de travail doit se réunir de nouveau d'ici la fin de l'année afin d'échanger sur l'articulation des politiques publiques. L'ensemble des participants de ce comité s'est accordé sur la nécessité d'un travail commun afin d'avoir une vision collective et transversale. L'Office de l'Environnement en Corse a d'ores et déjà fait part de son intention de continuer à financer la prochaine campagne de suivi des produits phytosanitaires dans l'eau et ainsi que les MAEC « phytosanitaires ».

CONFÉRENCE : UNE AGRICULTURE INSULAIRE ZÉRO GLYPHOSATE

La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Corse a organisé le 16 octobre 2018, à destination des professionnels, une conférence autour du glyphosate ayant pour objectif de présenter aux professionnels les solutions alternatives à son utilisation.

Christian Huygues, directeur Scientifique Agriculture de l'INRA, est intervenu pour présenter les usages et les approches supplétives au glyphosate dans l'agriculture française. D'autres partenaires sont intervenus notamment l'AREFLEC qui a présenté les essais et résultats sur les cultures arboricoles ; l'OEC qui a présenté les mesures agro environnementales ; INTERBIO qui a présenté les techniques alternatives à l'utilisation du glyphosate en agriculture biologique et enfin la Chambre régionale d'agriculture qui a présenté les collectifs DEPHY et 30 000 ainsi que leur retour d'expériences. La filière apicole a fait part de ses préoccupations.

ENCOURAGER LES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS À S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES PHYTOS

LE RESEAU DEPHY (FERME ET EXPE)

En Corse, le groupe de fermes DEPHY regroupe 12 exploitations de clémentines engagées dans la démarche de qualité de l'IGP « clémentine de Corse ».

Grâce à l'accompagnement de l'ingénieur réseau de la CRA, l'une de ces exploitations a effectué une conversion en agriculture biologique. De son côté, l'association de recherche et d'expérimentation sur les fruits et légumes en Corse continue de mener le projet DEPHY EXPE qui propose une stratégie de production intégrée visant à réduire la quantité d'intrants en combinant différentes méthodes de lutte alternative contre les bioagresseurs, sur parcelles expérimentales en agrumiculture, culture de kiwis et vignoble, puis à l'échelle parcellaire réelle. Le transfert de ces méthodes a débuté sur les fermes DEPHY pour la production de clémentines.

Clémentines

30 000 AGRICULTEURS ENGAGES DANS LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

Un appel à proposition de labellisation de groupes « 30 000 et/ou GIEE » visant à reconnaître des groupes d'agriculteurs s'engageant dans la transition agro-écologique comme groupes 30 000 et/ou comme groupes GIEE a été lancé par la DRAAF de Corse avec une date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 mars 2018.

C'est dans ce cadre que la SCA de l'Union de Vignerons de l'Ile de Beauté a déposé un dossier de candidature pour une labellisation 30 000 de son projet consistant à accompagner un collectif de 20 exploitants dans la mise en place de techniques de substitution aux produits phytopharmaceutiques. Ce projet a obtenu la labellisation 30 000 demandée suite à un avis favorable lors de sa présentation à la CTOA qui s'est réunie le 27 septembre 2018.

Plaine Travo

PROMOTION DES BONNES PRATIQUES EN ZONES AGRICOLES

DES EXPLOITATIONS DE LYCÉES AGRICOLES ENGAGÉES DANS LA RÉDUCTION DES PHYTOS

Le lycée agricole de Borgo en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et le CPIE de Bastia a organisé le salon «Stop aux pesticides – Fin du glyphosate, tous concernés » en octobre 2018.

Ce salon a permis de présenter à un public scolaire et amateur, au travers de stands, les dangers des pesticides et les méthodes alternatives à leur utilisation. Le lycée a mis en valeur les dispositifs agronomiques que son exploitation déploie dans le cadre du plan Ecophyto et DEPHY EXPE, ainsi que son projet d'aménagement d'une haie agro-écologique. Une table ronde a traité du glyphosate. La FREDON Corse a présenté le contexte réglementaire instaurant l'interdiction des produits phytosanitaires auprès des collectivités. L'INRA Corse a présenté les impacts de l'arrêt du glyphosate pour l'agrumiculture Corse et la manière de faire face à cet arrêt au niveau de la recherche. Le salon a été un franc succès avec la participation de plus de 200 scolaires.

SURVEILLER L'ÉTAT SANITAIRE DES CULTURES LES BULLETINS DE SANTE DU VÉGÉTAL

Le réseau de surveillance biologique du territoire est constitué de 47 observateurs issus d'un partenariat avec 32 organismes et exploitants conventionnés.

Sept filières disposent de leur BSV : agrumes-kiwi, oléiculture, arboriculture, maraîchage, viticulture, Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) et grandes cultures/fourrages. La rédaction des BSV est réalisée par les animateurs. Quant à la validation et la mise en page des BSV ainsi que l'insertion des données météo, ils sont réalisés par l'animatrice inter-filière. Un comité de relecture associant la DRAAF a été mis en place. Par ailleurs, des réunions de cadrage sont régulièrement organisées par l'animatrice inter-filière à destination de l'ensemble des animateurs des filières, en présence de la DRAAF, dans une volonté d'amélioration continue. Le comité régional d'épidémiosurveillance est réuni annuellement.

Les BSV édités sont publiés sur les sites de la Chambre Régionale d'Agriculture, de la DRAAF et de la FREDON.

REDUIRE LES PHYTOS ET LEURS IMPACTS EN JEVI

Le groupe de travail JEVI a été réuni le 9 juillet 2018, avec la participation de différents acteurs ayant un rôle dans la réduction des produits phytopharmaceutiques dans les JEVI.

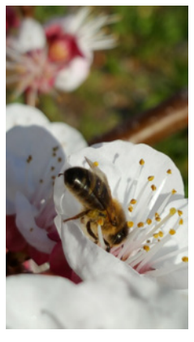

À cette occasion, les objectifs de ce groupe de travail, considéré comme prioritaire dans la feuille de route régionale Ecophyto, ont été rappelés. Ces objectifs portent notamment sur un soutien aux démarches communes sans pesticides, une communication sur les interdictions liées à la loi Labbé et sur l'organisation de journées de présentation des alternatives aux pesticides à destination des communes. Le salon « Stop aux pesticides : fin du glyphosate, tous concernés» financé dans le cadre de l'Appel à Projets communication régionale, a été l'occasion de présenter aux collectivités, via la FREDON Corse, le contexte réglementaire instaurant l'interdiction des produits phytosanitaires auprès des collectivités à compter du 1er janvier 2017, ainsi que la méthodologie requise lors de la mise en œuvre du Plan de Gestion Différenciée sur un territoire au travers d'exemples concrets de collectivités.